# CIRCULAIRE
AU
# CLERGE ET AUX FIDELES DU DIOCESE DE MONTREAL
AU SUJET DE
# L'EMPRUNT ROMAIN.

MONTRÉAL, LE 25 JUILLET 1866.

*Bien aimés Frères et Enfants chéris,*

Notre Père commun a jugé à propos d'avoir recours au crédit public pour effectuer un emprunt de soixante millions de francs. J'en ai été informé par une lettre que le Nonce Apostolique de Paris, Mgr. Chigi, m'adressait le 24 mai dernier, et je m'empresse, au retour de la Visite Pastorale, de vous en faire part, en vous transmettant, avec la présente, les documents officiels marqués A et B, qui vous mettront parfaitement au fait de cette question financière.

*Cet emprunt doit être très facile à réaliser.* Car, pour l'univers catholique qui est appelé à y contribuer, c'est une bien modique somme que celle de 60,000,000 de francs qui lui est demandée.

*Cet emprunt doit être très avantageux aux prêteurs* Car, comme le dit le digne Evêque de Nîmes: "Les titres seront de 500 fr. capital nominal, mais le versement réel ne sera que de 330 fr., bénéfice net, par conséquent, de 170 fr. sur le capital de chaque titre, au moment de la souscription, et pour les 330 fr déposés, on retirera un intérêt annuel de 25 fr., ce qui donne réellement un intérêt de 7½ pour 100. On comprendra sans peine combien un tel placement est fructueux pour le prêteur." (Circulaire du 19 Avril 1866).

*Cet emprunt est sûr*, ajoute le même Evêque de Nîmes. Car "personne n'ignore avec quelle irréprochable exactitude le Gouvernement Pontifical a toujours satisfait à ses créanciers.........Que si quelque nouvelle révolution venait à le remplacer momentanément par un autre pouvoir, la dette resterait sacrée pour ses spoliateurs." (Circulaire du 19 Avril 1866).

*Cet emprunt n'a rien qui doive surprendre.* Car, dit le Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen: "Ne voyons-nous pas, de nos jours, tous les princes de l'Europe avoir recours au même moyen? Et en est-il un seul qu'on ait réduit, comme Pie IX, à perdre les quatre cinquièmes de ses ressources? Il subsiste pourtant dans cette situation si difficile depuis six ans. Malgré sa gêne, il pourvoit à tout, et fait face à tous ses engagements ........Voilà le prodige qu'opère en notre faveur la divine Providence au moyen des libéralités des fidèles. Continuons, N. T. C. F., à servir ainsi d'instruments au Dieu tout-puissant..... Renouvelons-nous chaque jour dans des sentiments de foi et d'espérance, et ne laissons échapper aucune occasion de donner à Jésus-Christ, dans la personne de son Représentant sur la terre, des témoignages d'amour et de dévouement." (Lettre du 21 Avril 1866).

*Cet emprunt est de plus une bonne œuvre.* Car, dit excellemment Mgr. l'Evêque de Perpignan: "Ce qui vous déterminera plus vite à répondre au nouvel appel du Souverain Pontife, c'est qu'en souscrivant à cet emprunt vous ferez mieux qu'une bonne affaire: votre souscription aura le caractère d'une œuvre catholique, elle allègera la douleur du St. Père, contribuera à

" assurer, avec son indépendance, ' l'indépendance de nos consciences." (Lettre du 1er Mai 1866.)

Ces considérations sont plus que suffisantes pour déterminer ceux qui ont des capitaux à placer, à s'associer à cette œuvre éminemment utile au St. Siége. Aussi chacun de nous va se faire un devoir de travailler à la faire réussir par tous les moyens en son pouvoir, et surtout en donnant le bon exemple, par une souscription généreuse.

Les communautés comme les particuliers, les laïques aussi bien que les ecclésiastiques, il n'y a pas à en douter, s'empresseront de se procurer l'honneur d'être les créanciers du Gouvernement Pontifical.

Il me reste à vous citer un autre passage de la lettre de Son Excellence Mgr le Nonce Apostolique dans lequel vous verrez comment il faut procéder pour faire les placements dont il est question. La maison Edouard Blount & Cie., de Paris, qui a plusieurs fois rendu par son zèle et son dévouement d'importants services au Gouvernement du St. Siége, est chargée d'émettre cet emprunt dont la souscription cependant a lieu pour le compte direct du dit Gouvernement. MM. Edouard Blount & Cie. étant autorisés à ouvrir la souscription en France et partout où ils le jugeront opportun, ont accepté volontiers les offres que leur a faites M. Robert Murphy de se charger de placer en Amérique les obligations de cet emprunt.

Or M. Murphy, qui demeure à New-York, m'a écrit pour me demander le nom d'un citoyen qui voulût être Agent pour cet emprunt à Montréal, et je lui ai recommandé comme dûment qualifié pour cet objet Alf. LaRocque, Ecr., l'un des Directeurs de la Banque d'Epargne de cette ville, et que vous connaissez tous. Ce sera donc à ce Monsieur que vous devrez vous adresser pour déposer votre souscription et pour en retirer, tous les six mois, l'intérêt. Comme la souscription à cet emprunt doit se fermer le 15 Septembre prochain, je prie chacun de se hâter, afin de ne point perdre l'occasion de favoriser une si bonne œuvre.

J'ai la confiance que Messieurs les Curés des villes et de la campagne, en venant à la Retraite Pastorale seront porteurs de nombreuses souscriptions à l'Emprunt Romain. Tout en formant des vœux ardents pour le plein succès de cette grande et noble entreprise, je vous bénis avec effusion de cœur, et je demeure de vous tous le très-humble et obéissant serviteur.

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

---

A.

# EMPRUNT ROMAIN

EMISSION EN AMERIQUE

## QUATRE MILLIONS DE PIASTRES.

POUR assurer au Trésor des Etats du St. Siége une complète indépendance durant les négociations pendantes entre les gouvernements de France et d'Italie pour la liquidation de la dette de l'État Pontifical, Sa Sainteté le Pape Pie IX, par Acte Pontifical du 11 Avril 1866, a décrété l'émission, par souscription, d'un emprunt offert maintenant au public.

Quoique des emprunts précédents aient été effectués presqu'au pair, Sa Sainteté, en considération de l'état présent du marché monétaire, voulant éviter d'imposer un sacrifice sur ceux qui seraient disposés à l'assister à surmonter ses embarras présents, et aussi présenter au capital un placement favorable, a décidé d'émettre cet emprunt à raison de 66 piastres (or) pour un bon de cent piastres (or).

Les bons payables au porteur sont de 500 francs ou de cent piastres (or), chacun portant intérêt annuel de cinq pour cent, en or, les coupons payables semi-annuellement le 1er d'Avril et le 1er d'Octobre, à Paris ou à New-York, Philadelphie et Nouvelle-Orléans, au taux courant de l'échange.

L'émission étant de 66 piastres (or) rapportera plus de sept et demi par cent d'intérêt sur le placement.

A partir de 1870, 12,000 piastres seront employées annuellement à acheter les bons ; le montant de l'intérêt de ces bons rachetés sera employé à une plus ample réduction de la dette.

On espère que cet emprunt se recommandera de lui-même aux capitalistes en général et sans aucun doute à tous les bons catholiques qui ont à cœur de prouver que Sa Sainteté ne s'adresse jamais à eux en vain.

Aucun placement ne peut offrir une plus grande sécurité que celui qui est garanti comme celui-ci par la foi jurée d'un Etat qui a toujours rempli avec ponctualité tous les engagements de son Souverain.

Les souscriptions sont reçues et les coupons payés aux banques suivantes :

MM. Edouard Blount et Cie., Paris, France.

MM. Duncan, Sherman et Cie., rue Nassau, New-York.

MM. Drexel et Cie., No. 34, 3ème rue du Sud, Philadelphie.

Les souscriptions sont aussi reçues par M. John B. Murray, rue Nassau, No. 18, New-York.

*B.*

NONCIATURE APOSTOLIQUE EN FRANCE.

Paris, 20 mai 1366.

M. Robert Murphy, Paris,

MONSIEUR,—MM. Edouard Blount et Cie., chargés de l'émission du nouvel emprunt que le Saint-Père vient d'ordonner par son Décret Souverain du 11 Avril dernier, m'ont informé de l'offre que vous leur aviez faite de placer les coupons du dit emprunt en Amérique et des motifs qu'ils ont de croire aux succès de vos efforts. J'ai accueilli cette nouvelle avec une vive satisfaction, et je désire moi-même, monsieur, vous encourager dans vos bonnes intentions, et vous prier de ne rien négliger de ce qui peut vous permettre d'atteindre un but aussi juste et aussi utile au Gouvernement du Saint-Siége que celui que vous vous proposez. A cette fin, vous êtes spécialement invité à vous aboucher, surtout, avec Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques et avec les vénérables membres du Clergé, dont l'appui moral est indispensable pour grossir le nombre des souscripteurs parmi les fidèles. Et par ces lettres que vous pourrez exhiber aux Révérends Prélats et à tous les ecclésiastiques, je les prie instamment d'avoir la bonté de vous recevoir avec la plus grande bienveillance et de vous prêter toute l'aide en leur pouvoir pour le succès de l'entreprise. Dans ce but, je leur déclare que vous êtes, sous les ordres de MM. Edouard Blount et Cie., *seul* autorisé à négocier les coupons de l'emprunt pontifical en Amérique, et j'ajoute que la souscription est pour le compte immédiat du Gouvernement du Saint-Père.

Il me serait, monsieur, tout particulièrement agréable de savoir les noms des personnes qui ont déjà souscrit à l'emprunt ou qui ont aidé à la souscription.

Avec l'espoir que vos efforts seront promptement couronnés du plus complet succès, je suis heureux de vous donner l'assurance de mes sentiments de la considération la plus distinguée.

Le Nonce Apostolique en France,

(Signé,) † FLAVIO, archevêque de Myre.